

Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2022-Exp-008

AVIS EXPERT DÉLÉGUÉ FAUNE
du Conseil Scientifique Régional du patrimoine naturel
AUVERGNE-RHONE-ALPES

Référence de la demande (N° ONAGRE) : 2021-01171-051-001

Dénomination du projet : Étude de l'impact de la pollution lumineuse sur les amphibiens

Lieu des opérations : Département de l'Ain

Bénéficiaire : Université Claude Bernard Lyon 1 - Laboratoire d'Écologie des Hydrosystèmes Naturels et Anthropisés (LEHNA) - UMR 5023 Écologie des Hydrosystèmes Naturels et Anthropisés

MOTIVATION OU CONDITIONS

Les prélèvements envisagés sur les pontes de crapauds communs et de grenouilles agiles ne sont pas de nature à remettre en cause l'état de conservation des espèces localement ou plus largement.

Toutes les précautions sanitaires devront être prises pour l'élevage des individus surnuméraires ayant vocation à être relâchés dans le milieu naturel.

Il serait intéressant que le LEHNA réalise un bilan synthétique des prélèvements d'espèces protégées réalisés dans le milieu naturel réalisés ces dernières années pour les différents programmes de recherches à l'attention du CSRPN.

EXPERT DÉLÉGUÉ FAUNE

EXPERT DÉLÉGUÉ FLORE

AVIS FAVORABLE FAVORABLE SOUS CONDITIONS

DÉFAVORABLE

FAIT LE 11/02/2022

SIGNATURE

